

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

*12 juin 2024 – Bonneuil en France – 9h30  
(Séance plénière n°18)*

### Compte rendu

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer s'est réunie le mercredi 12 juin 2024 à 9h30 au siège du SIAH Croult et Petit Rosne à Bonneuil en France.

Les pièces suivantes ont été envoyées avec la convocation :

- Arrêté de composition de la CLE ;
- Compte rendu de la CLE du 30 juin 2023 ;
- Règle de fonctionnement de la CLE ;
- Projet de rapport d'activité du SAGE 2023 ;
- Projet de plan de communication du SAGE.

Trente-deux (32) membres de la CLE étaient présents à cette séance. Douze (12) membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés.

	Nb total de membres	Présents	Pouvoirs
Collège des élus	38	16	8
Collège des usagers	19	10	3
Collège de l'Etat	11	6	1
<b>Total</b>	<b>68</b>	32	12
		44	
<b>Quorum des 1/2 des membres présents ou représentés</b>		<b>34</b>	

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la CLE du 30 juin 2023
2. Election des membres du bureau de la CLE (1 Président, 3 Vice-Présidents et 6 accesseurs)
3. Validation du rapport d'activité 2023
4. Validation du plan de communication du SAGE
5. Etude intersage – Diagnostic quantitatif de la ressource en eau à l'échelle francilienne de la nappe de l'éocène du Valois
6. Point sur la création d'une nouvelle structure porteuse du SAGE
7. Informations diverses

**Étaient présents ou représentés :**

<b>Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux</b>			
<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>Présent</b>	<b>Représenté</b>
Monsieur Charles ABEHASSERA	Conseiller municipal de Domont		
Monsieur Dominique BAILLY	Maire de Vaujours	✓	
Madame Monique BAQUIN	Conseillère municipale de St Leu La Forêt	✓	
Monsieur Éric BATTAGLIA	Maire d'Ezanville	✓	
Monsieur Belaïde BEDREDDINE	Conseiller départemental de Seine St Denis – Direction de l'Eau et de l'Assainissement		
Monsieur Jean-Michel BLUTEAU	Vice-Président de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est		✓
Monsieur Jean-Charles BOCQUET	Conseiller municipal délégué de St WITZ	✓	
Monsieur Patrick CANCOUËT	Maire de Groslay		
Monsieur Benjamin CHKROUM	Conseiller régional Ile de France		
Monsieur Michel CLAVEL	Adjoint au Maire de Dugny	✓	
Monsieur Emmanuel CONSTANT	Vice-Président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis		
Monsieur Didier DAGONET	Vice-Président du PNR Oise Pays de France	✓	
Madame Frédéric DENIS	Membre du bureau du SIAAP		
Monsieur Jean-Michel DUBOIS	Adjoint au Maire de Gonesse	✓	
Monsieur Fouad EL KOURADI	Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois	✓	
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE	✓	
Madame Marie-Christine FAUVEAU	Adjointe au maire d'Enghien les Bains		
Monsieur Jean-Claude FOYE	Adjoint au Maire de Tremblay en France	✓	
Monsieur Didier GUEVEL	Maire de Le Plessis Gassot	✓	
Monsieur Cumhur GUNESLIK	Adjoint au Maire de Clichy-Sous-Bois		✓
Monsieur Massinissa HOCINE	Conseiller municipal d'Aubervilliers		
Monsieur BENOIT JIMENEZ	Président du SIAH	✓	
Monsieur Patrick KONIECZNY	Vice-Président de l'EPT Plaine Commune		✓
Monsieur Claude KRIEGER	Vice-Président de la communauté de communes Carnelle Pays de France	✓	
Madame Séverine MAROUN	Vice-Présidente de la Métropole du grand Paris		✓
Monsieur Jean-Claude OLIVA	Vice-Président de l'Établissement Public Territorial Est ensemble		
Monsieur Jean-Abel PECAULT	Adjoint au Maire du Pré-Saint-Gervais		

Madame Eugénie PONTHER	Adjointe au Maire d'Épinay-sur-Seine	✓	
Monsieur Gilles POUX	Maire de la Courneuve		
Madame Aïssa SAGO	Vice-Présidente de l'EPT Terres d'Envol		✓
Monsieur Philippe SELOSSE	Adjoint au maire d'Écouen		
Madame Nadine SENSE	Adjointe au maire de Franconville		✓
Monsieur Luc STREHAIANO	Président de l'agglomération Plaine Vallée		✓
Madame Magalie THIEBAULT	Vice-Président de l'EPTB Grands Lacs de Seine		
Monsieur Eddy THOREAU	Vice-Président de la communauté d'agglomération Roissy pays de France	✓	
Madame Laurence TROUZIER-ÊVEQUE	Conseillère communautaire de l'Agglomération du Val Paris	✓	
Madame Patricia VAVASSORI	Adjointe au Maire de Rosny-Sous-Bois		
Madame Céline VILLECOURT	Conseillère départementale du Val d'Oise		✓
		16	8

<b>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations</b>			
<b>ENTITÉ</b>	<b>NOM</b>	<b>Présent</b>	<b>Représenté</b>
Aéroport de Paris	Madame Malek BELOUAHCHIA		
ASSARS	Monsieur Gérard VAZEILLE	✓	
Association des Organismes HLM de la Région d'Ile de France (AORIF)	Monsieur VANOVERSCHELDE		
Association Aulnay Environnement	Monsieur Christian BAUSSON	✓	
Association Environnement 93	Monsieur Robert HALIFAX	✓	
Association France Nature Environnement 95	Monsieur Benoit HUET	✓	
Chambre départementale de Commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis	Madame AUBRAC		
Chambre départementale de Commerce et d'industrie du Val d'Oise	Monsieur Christophe MACHARD		
Chambre d'agriculture de région Ile de France	Monsieur Guillaume MORET	✓	
FPPMA 75, 92, 93, 94	Monsieur Damien BOUCHON		✓
FPPMA 95	Madame Adeline Corbel	✓	
ORGECO	Monsieur Raymond TIROUARD		✓
Syndicat des propriétaires foncier non bâti	Monsieur SAGOT		✓
Service des canaux de la Ville de Paris	Monsieur Jean-François RAUCH		
SIAEP de la Région de Montsout	Monsieur Jean-Pierre LECHAPTOIS	✓	

SMAEP DAMONA	Monsieur Francis MALLARD	✓	
SMAEP Tremblay- Claye Souilly	Monsieur Franck BRISSIAUD	✓	
SEDIF	Monsieur Philippe SUEUR	✓	
UFC Que Choisir	Madame Rose-Line STABLO		
		10	3

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Préfecture de la Région Ile-de-France	Madame Magali JOURNET	✓	
Préfecture de Seine Saint Denis	Madame Hélène ARMAND		
Préfecture du Val d'Oise	M. Nicolas FONTAINE	✓	
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Madame Lydia PROUVE	✓	
Agence Française de la biodiversité	Madame Magali CHARMET		
ARS	Madame Astrid RÉVILLON	✓	
DDT du Val d'Oise	Madame Sophie FONTAINE	✓	
DRIEAT	Monsieur Romaric MACAIRE	✓	
DRIAAF	Monsieur Gilles COLLET		✓
Grand Paris Aménagement	Madame Miliça VASIC		
Délégation d'Ile de France et du Centre Val de Loire du centre national de la propriété forestière	Monsieur Nicolas MOREAU		
		6	1

**Étaient également présents :**

Mme Laetitia PELLETIER (SIARE), Mme Déborah TANGUY (SIAH), Mme Véronique LANIER (CD93 – DEA93), M. Joël Le Calvez (ASSARS), Mme Catherine GIRARD et M. François LE BERRE (sous-préfecture de Sarcelles), Mme Btissame LAMLOUM (AESN), Mme Aline GIRARD et Mme Jeanne MULLER (SAGE Croult Enghien Vieille Mer).

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 9h40 par Monsieur Nicolas FONTAINE, directeur de la DDT95, après avoir vérifié que le Quorum des 1/2 des membres présents ou représentés était atteint. Le secrétaire de séance est M. Dubois.

**Approbation du compte rendu de la CLE du 30 juin 2023**

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu de la CLE du 30 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## Élection des membres du bureau de la CLE

Le mandat de 6 ans des membres de la CLE étant expiré, un nouvel arrêté de composition de la CLE est paru le 24 avril 2024. Par conséquent, il convient de réélire les membres du bureau, à savoir :

- 1 président
- 3 vice-présidents
- 3 représentants du collège des collectivités
- 3 représentants du collège des usagers

### Élection du Président de la CLE

M. FONTAINE rappelle que, conformément à l'article L212-4 du code de l'environnement, le Président de la commission locale de l'eau est élu parmi et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Il informe qu'il a reçu la candidature de M. Benoit JIMENEZ, Président du SIAH Croult et Petit Rosne et président de la CLE sortant. Il invite les autres candidats à se faire connaître.

M. JIMENEZ est l'unique candidat à se présenter.

M. FONTAINE invite M. JIMENEZ à exposer sa candidature.

Aucune demande de vote à bulletin secret n'étant émise, il est procédé au vote à main levée par les membres présents ou représentés du collège des collectivités territoriales.

### *Résultat du vote*

- *Pour : 24*
- *Abstention : 0*
- *Contre : 0*

**La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, Benoit JIMENEZ, à l'unanimité des suffrages et dès le premier tour.**

M. JIMENEZ rejoint la tribune et prend la présidence de la suite de la réunion. Il informe que 9 membres de la CLE appartenant au collège des élus ont déposé leur candidature pour siéger au bureau de la CLE. M. JIMENEZ souhaite conserver une bonne répartition des territoires au sein du bureau de la CLE, il invite donc les 9 candidats à le rejoindre et interrompt la séance pendant 4 minutes.

### Élection des 3 Vice-Présidents de la CLE

M. JIMENEZ rappelle que les 3 Vice-Présidents de la CLE sont issus du collège des représentants des collectivités et sont élus uniquement par les membres de ce même collège.

M. JIMENEZ présente les candidatures de :

- M. Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE
- M. Jean-Charles BOCQUET, conseiller municipal de St Witz
- M. Dominique BAILLY, Maire de Vaujours

Aucune demande de vote à bulletin secret n'étant émise, il est procédé au vote à main levée par les membres présents ou représentés du collège des collectivités territoriales.

Candidature de M. Enjalbert

Résultats :

- Pour : 24
- Abstention : 0
- Contre : 0

Candidature de M. Bocquet

Résultats :

- Pour : 24
- Abstention : 0
- Contre : 0

Candidature de M. Bailly

Résultats :

- Pour : 24
- Abstention : 0
- Contre : 0

**La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer à l'unanimité des suffrages exprimés et dès le premier tour, M. Jean-Pierre ENJALBERT, M. Jean-Charles BOCQUET et M. Dominique BAILLY.**

Élection des 3 représentants du collège des collectivités

M. JIMENEZ rappelle que les 3 représentants des collectivités sont issus du collège des représentants des collectivités et sont élus uniquement par les membres de ce même collège.

M. JIMENEZ présente les candidatures de :

- M. Belaïde BEDREDDINE, Vice-Président du département de Seine Saint Denis
- Mme Laurence TROUZIER-EVEQUE, conseillère communautaire de Val Parisis
- M. Éric BATTAGLIA, Maire d'Ezanville

Aucune demande de vote à bulletin secret n'étant émise, il est procédé au vote à main levée par les membres présents ou représentés du collège des collectivités territoriales.

Candidature de M. BEDREDDINE

Résultats :

- Pour : 24
- Abstention : 0
- Contre : 0

Candidature de Mme TROUZIE- EVEQUE

Résultats :

- Pour : 24
- Abstention : 0
- Contre : 0

Candidature de M. Battaglia

Résultats :

- Pour : 24
- Abstention : 0
- Contre : 0

**La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare membre du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer à l'unanimité des suffrages exprimés et dès le premier tour, M. Belaïde BEDREDDINE, Mme Laurence TOUZIER-EVEQUE et M. Éric BATTAGLIA.**

Élection des 3 représentants du collège des usagers

M. JIMENEZ rappelle que les 3 représentants des usagers sont issus du collège des représentants des usagers et sont élus uniquement par les membres de ce même collège.

M. JIMENEZ présente les candidatures de :

- La chambre d'agriculture d'Ile de France – M. Moret
- Environnement 93, M. Halifax
- Chambre du commerce et d'industrie du Val d'Oise, M. Machard

M.JIMENEZ invite les autres candidats à se faire connaître. Aucune autre candidature n'est proposée.

Aucune demande de vote à bulletin secret n'étant émise, il est procédé au vote à main levée par les membres présents ou représentés du collège des collectivités territoriales.

Candidature de la chambre d'agriculture IDF

Résultats :

- Pour : 13
- Abstention : 0
- Contre : 0

Candidature de Environnement 93

Résultats :

- Pour : 13
- Abstention : 0
- Contre : 0

Candidature de la CCI 95

Résultats :

- Pour : 13
- Abstention : 0
- Contre : 0

**La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare membre du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer à l'unanimité des suffrages exprimés et dès le premier tour, la chambre d'agriculture d'IDF, Environnement 93 et la chambre du commerce et d'industrie 95.**

Pour rappel, les 3 représentants du collège de l'Etat sont désignés par le Préfet. Ainsi siègent au bureau de la CLE, la DDT95, la DRIEAT et l'agence de l'eau Seine Normandie.

## Rapport d'activité 2023

En 2023, le référentiel des paysages de l'eau du territoire s'est poursuivi. Le diagnostic a été finalisé et validé par la CLE en juin 2023. 3 comités de suivi ont été tenus. La deuxième phase du référentiel à savoir la rédaction d'un cahier de recommandations visant à accompagner les porteurs de projets dans la transformation de ces paysages a débuté à la rentrée 2023.

Le contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 a été signé le 21 septembre 2023. 12 maîtres d'ouvrages et un partenaire financier se sont engagés à réaliser 116 actions, pour un montant estimé à plus de 100 millions d'euros (HT), autour de trois grands axes phares du SAGE : la gestion des eaux pluviales à la source, la protection des écosystèmes naturels, aquatiques et humides, la fiabilisation des systèmes d'assainissement.

74 avis ont été rendus par la CLE en 2023 dont 60 dossiers réglementaires loi sur l'eau ou ICPE, et 14 documents d'urbanisme et de planification. La cellule d'animation a également suivi l'avancement de 56 projets du territoire.

Un groupe de travail sur la cartographie des cours d'eau a été monté.

La commission thématique « gestion de la ressource en eau » a permis d'identifier un besoin de connaissance nécessaire sur le fonctionnement des nappes d'eaux souterraines, leur recharge, les prélèvements, les relations entre les différentes nappes et les relations nappe/rivière et l'impact du changement climatique. Des réflexions se sont engagées sur la réalisation d'un diagnostic quantitatif de la ressource en eau.

L'élaboration du plan de communication du SAGE a débuté à la rentrée 2023.

Il est procédé au vote à main levée.

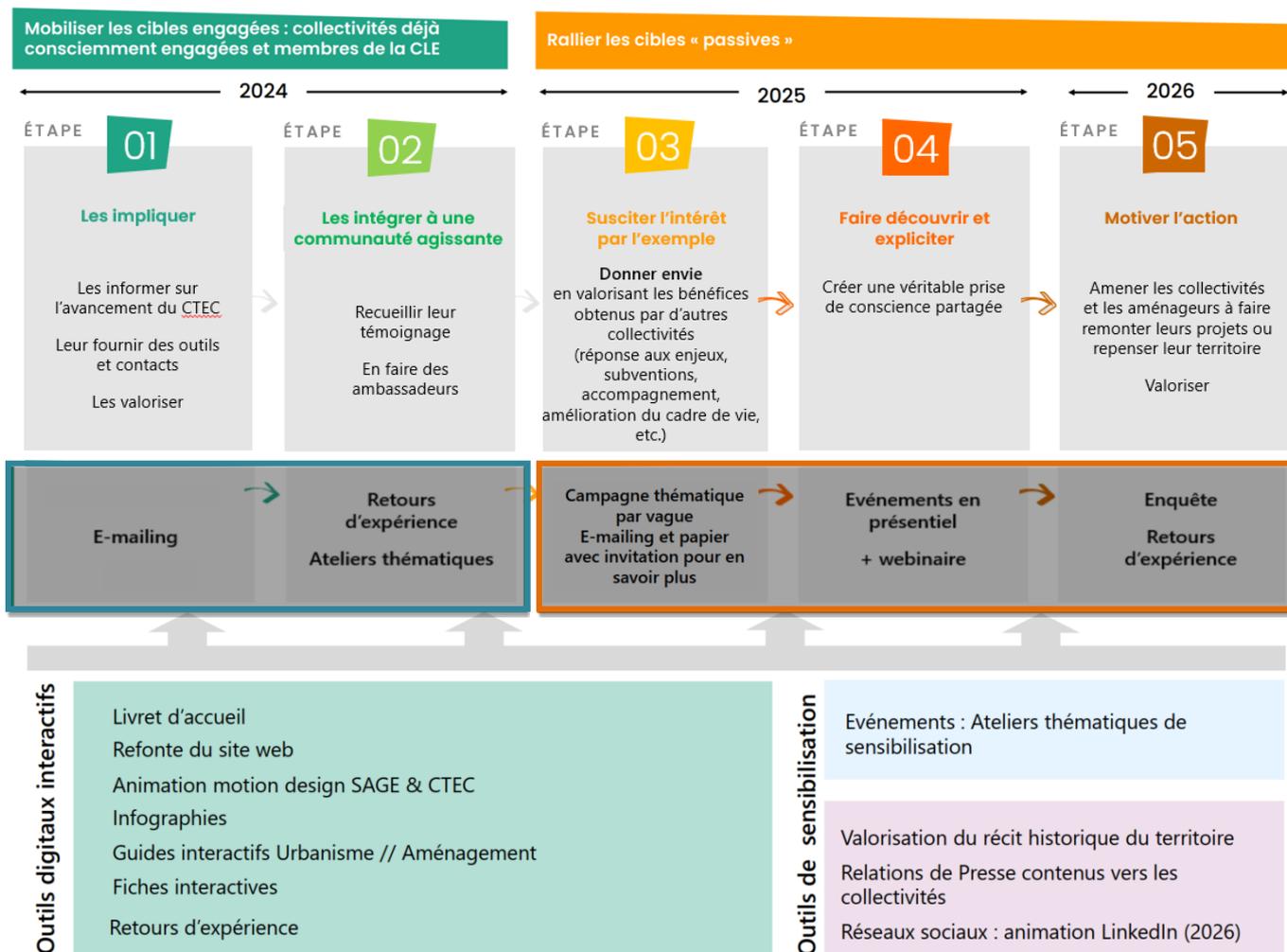
**La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2023 à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### Plan de communication du SAGE

L'élaboration du plan de communication du SAGE a débuté en septembre 2023. Le marché a été attribué à l'Agence MarkediA.

Le plan de communication a pour objectif clé de mettre le SAGE en action en assurant une communication qui soutient la prise de conscience et qui légitime et facilite l'acceptation des projets. Il s'agit davantage d'un plan de mobilisation, de sensibilisation et de formation à destination en priorité des membres de la CLE, des collectivités (élus et services) du territoire et des porteurs de projets privés qui se déroulera en 2 séquences et 5 étapes auxquels des outils de communication spécifiques seront rattachés.

Ce plan de mobilisation se déroulera sur 3 ans, pour un montant total de 154 000 € HT et est finançable par l'agence de l'eau à hauteur de 80%.



Il est procédé au vote à main levée.

**La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, adopte le plan de communication du SAGE à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **Etude intersage – Diagnostic quantitatif de la ressource en eau à l'échelle francilienne de la nappe de l'éocène du Valois**

LE SDAGE 2022-2027 identifie le territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer comme secteur à équilibre quantitatif fragile. Il demande ainsi la mise en œuvre d'une gestion des prélèvements équilibrée et pérenne sur ces secteurs ainsi qu'aux SAGE concernés d'intégrer un volet quantitatif.

Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer la connaissance du fonctionnement des nappes et de réaliser un diagnostic partagé de l'état quantitatif de la ressource en eau, des besoins liés aux milieux et des demandes liées aux usages tout en prenant en compte le changement climatique. Ce besoin de connaissance a été mis à jour lors de la commission thématique ressource en eau organisée en juin 2023.

La nappe d'eaux souterraines de l'Eocène du Valois dépassant le périmètre du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, une réflexion sur un périmètre étendu correspondant davantage aux limites hydrographiques de la nappe semble est appropriée. Les SAGE limitrophes, à savoir le SAGE Marne Confluence et le SAGE Marne et Beuvronne, situés sur la même nappe, sont également considérés comme territoire à équilibre quantitatif fragile. Une étude quantitative intersage apparaît donc pertinente.

Le périmètre d'étude pressenti est la partie francilienne de la nappe de l'Eocène du Valois dont 80% des communes sont couvertes par un SAGE.

Il est proposé que le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer et sa structure porteuse soit le pilote de cette étude intersage. Pour ce faire, il convient de réaliser une convention de partenariat de type convention de groupement de commande entre les 3 structures porteuse de SAGE concernant le suivi technique de l'étude et la répartition financière des restes à charge.

De plus, l'Agence de l'eau Seine Normandie a publié un appel à projet « Etudes Volumes prélevables » permettant de financer ce type d'étude à 100%. Il est souhaité de candidater à cet appel à projet pour ce diagnostic intersage qui correspond aux premières étapes d'une démarche d'identification des volumes prélevables.

Le pilotage de cette étude sera effectué par un comité représentatif du territoire et composé d'un panel des membres de chaque CLE si possible en nombre identique représentant à minima des membres du bureau de chaque CLE, des structures compétentes en eau potable, des structures compétentes en GEMAPI, des associations d'usagers (chambres consulaires,

association de protection de l'environnement...) et des structures de l'état, avec la possibilité de l'élargir à des structures non membres des CLE.

Il est demandé d'intégrer au comité de pilotage le SIAEP de Montsault du fait de l'étude menée sur la nappe de l'Yprésien en partenariat avec le SIAEP DAMONA, ainsi que quelques acteurs présents sur la partie du périmètre d'étude non couvert par un SAGE.

**La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, avec 42 voix pour et 1 abstention :**

- **Valide le projet d'association entre les commissions locales de l'Eau Croult-Enghien-Vieille Mer, Marne et Beuvronne et Marne Confluence pour la réalisation d'un diagnostic quantitatif de la ressource en eau à l'échelle francilienne de la nappe de l'Eocène du Valois (diagnostic correspondant aux premières étapes de l'étude de définition des volumes prélevables) ;**
- **Sollicite le SIAH en tant que structure porteuse du SAGE pour piloter cette étude, pour mettre en place une convention de groupement de commande avec le SMV et le SIAM, respectivement structure porteuse des SAGE Marne Confluence et Marne et Beuvronne, et de valider et de signer la dite-convention ;**
- **Sollicite le SIAH pour répondre à l'appel à projet « Etude volumes prélevables » de l'AESN pour obtenir un financement à 100% pour ce diagnostic**
- **Autorise le Président de la CLE à désigner les membres du futur Comité de Pilotage (COFIL) de ladite étude.**

#### **Point sur la création d'une nouvelle structure porteuse du SAGE**

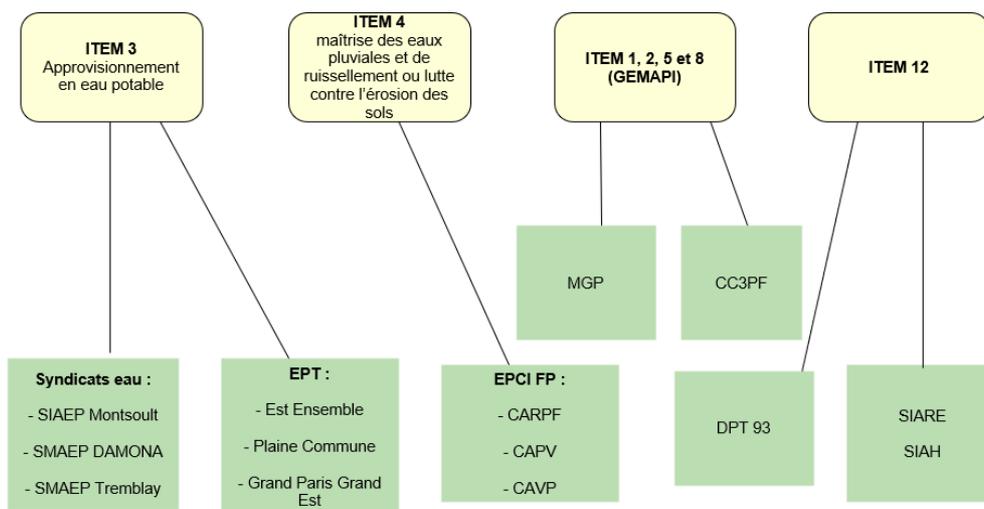
Après analyse du projet de statuts du futur syndicat mixte porteur du SAGE co-construit en juillet 2022 par les structures membres pressenties, les services de l'Etat proposent des ajustements permettant de conserver l'état d'esprit dans lequel ces statuts ont été élaborés.

En effet, « la mise en œuvre du SAGE » étant une compétence (et non une mission), une superposition territoriale des structures membres pressenties peut avoir lieu uniquement si la « mise en œuvre du SAGE » est rattachée à des compétences distinctes pour deux collectivités se chevauchant.

Ainsi, les items définis dans le L211 -7 du code de l'environnement étant sécables, il est possible de rattacher la compétence « mise en œuvre du SAGE » à l'un ou l'autre de ces items, tels que définis dans le schéma ci-dessous, afin de permettre le chevauchement territorial des structures adhérentes.

Une mise à jour des statuts et de la clef de répartition financière associée sera donc réalisée pour prendre en compte ces ajustements et sera soumise à consultation des structures membres à la rentrée.

**Proposition nouvelle structure porteuse du SAGE :  
Etude et mise en œuvre du SAGE CEVM  
art L. 211-7 du code de l'environnement**



Le SIARE a réaffirmé la volonté d'une présidence tournante entre les 3 structures qui portent le SAGE depuis ses débuts à savoir le SIAH, le SIARE et le département 93.

Le SIARE et le SIAH ont tous deux fait part de leur volonté d'accueillir le siège de la future structure porteuse respectivement à la future maison de l'eau à St Gratien et au siège du SIAH à Bonneuil en France.

### Informations diverses

- Un projet de mise à jour du décret SAGE est en cours, l'objectif étant principalement de faciliter le fonctionnement des CLE et de préciser les procédures liées au SAGE (modification/révision du SAGE, modification du périmètre...). Lorsque le décret sera adopté, il sera nécessaire de mettre à jour les règles de fonctionnement de la CLE. A noter que la modification des règles de fonctionnement de la CLE nécessite un quorum des 2/3 des membres présents ou représentés.
- Un atelier de sensibilisation/formation des structures membres de la CLE à la gestion des eaux pluviales à la source est organisée le 4 juillet prochain à Romainville.

M. JIMENEZ remercie l'ensemble des membres de la CLE de leur participation et précise que la prochaine séance de la CLE devrait avoir lieu à la rentrée. La séance est levée.

Jean-Michel DUBOIS

Secrétaire de séance